

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Personne mineure

PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX et PHOTOCOPIES)

- Faire une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> ou dans l'un des 5 espaces France Services**
Penser à **imprimer** cette pré-demande et à l'apporter lors de votre rendez-vous, ou à défaut **le numéro**.
Sinon un formulaire papier CERFA est disponible (connaître les dates et lieux de naissance de vos père et mère)
- 1 photo d'identité (A NE PAS DÉCOUPER)** de moins de 6 mois, tête nue, de face, fond gris, sans lunettes, photographie ou photomaton agréé par le ministère de l'intérieur (**format 35x45**) n'ayant jamais servi sur une autre pièce d'identité.
- 1 justificatif de domicile** de moins de 3 mois, original, **au nom et prénom du demandeur**
 - Une facture liée au logement type EDF, GDF, téléphone, eau, ordures ménagères ;
 - Ou un avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours ;
 - Ou une quittance de loyer non manuscrite ;
 - Ou une attestation / facture d'assurance habitation du logement.
- Pièce d'identité du parent qui accompagne l'enfant**
- 1 justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

En cas de première demande :

- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Sinon 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (original)

En cas de renouvellement :

- Ancienne carte d'identité
- Si CNI périmé depuis + 5 ans : Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Sinon 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (original)

En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte à compléter en mairie
- Déclaration de vol à demander en gendarmerie
- Si vous le pouvez : 1 photocopie de la carte d'identité perdue ou volée
- 1 timbre fiscal d'une valeur de 25€ à acheter dans un bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Sinon 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (original)

Cas particuliers :

Si séparation des parents :

- Fournir le jugement complet
- La carte nationale d'identité ou le passeport
- L'autorisation parentale
- Le justificatif de domicile du parents chez lequel l'enfant a sa résidence

Si le mineur est en garde alternée : Carte nationale d'identité des 2 parents + attestation de garde alternée signée des 2 parents ou jugement qui précise les 2 adresses + les 2 justificatifs de domicile



CHAVANON
COMBRAILLES
& VOLCANS
COMMUNAUTÉ



Espace France Services de PONTAUMUR

6, avenue du Marronnier

04 73 79 70 70

dispositif.recueil@ccvcommunaute.fr

franceservices.pontaumur@ccvcommunaute.fr

Site internet : www.ccvcommunaute.fr